

Réseaux sociaux : la difficile modération

Postées très vite sur YouTube ou Instagram, les vidéos et photos de l'attentat n'ont pas pu être toutes retirées

Pour le meilleur et pour le pire. Une nouvelle fois, les réseaux sociaux ont été au cœur de l'attentat qui a frappé la ville de Nice, faisant 84 victimes, jeudi 14 juillet. S'ils ont informé le public avant les chaînes d'info, YouTube, Facebook, Twitter, Instagram et Periscope ont aussi servi de réceptacles à la kyrielle de témoignages publiés par les centaines de témoins présents sur la promenade des Anglais.

Depuis les attentats de janvier 2015, les grands groupes du Net ont sensiblement renforcé leur système de modération. Chez Facebook comme chez Google, les équipes étaient à pied d'œuvre dès jeudi soir, se relayant toute la nuit pour faire disparaître les contenus violents. Mais malgré ces efforts, le contrôle des images reste encore imparfait.

En témoignent les nombreux contenus publiés par des anonymes, encore en ligne au lendemain de l'événement. Sur Instagram, propriété de Facebook, on pouvait voir, en milieu de journée, une vidéo montrant des corps cachés sous les draps. De

nombreuses photos de cadavres étaient aussi toujours présentes dans la matinée de vendredi.

Sur le réseau social Periscope, un outil de Twitter, la vidéo d'un

anonyme, filmant depuis sa fenêtre l'arrivée des secours et faisant le décompte du nombre de morts était, elle aussi, accessible.

Retrait manuel

Ironie de l'affaire, la page FB Newswire, un agrégateur de contenus d'actualité piochés sur Facebook et Instagram à destination des journalistes et lancé en partenariat avec le réseau social il y a deux ans, a lui-même dû retirer une vidéo postée sur sa page.

Face à ces images, les réseaux sociaux sont tiraillés entre la nécessité de respecter la liberté d'expression, le devoir d'information et l'obligation de barrer la route aux images violentes, portant atteinte à la dignité humaine. Un dilemme auquel sont également confrontés les médias. Facebook considère qu'une vidéo ou une photo montrant des corps recouverts et non identifiables ne porte pas atteinte à ses règles d'utilisation.

En revanche, le film d'un témoin montrant des corps nus ensanglantés sur la promenade des Anglais a été censuré sur le réseau social ainsi que par Google. Les deux géants de la Silicon Valley ont considéré que cette publication ne respectait pas leur charte d'utilisation. Contacté, Twitter n'a pas répondu à nos

questions.

Cette vidéo, mise en ligne dans la nuit de jeudi, est en revanche restée disponible sur Instagram, Twitter et YouTube jusqu'à vendredi après-midi. Selon nos informations, le gouvernement français, qui l'avait repérée grâce à un « retweet » de WikiLeaks, avait demandé son retrait à YouTube jeudi soir.

La filiale de Google s'était alors immédiatement exécutée. Mais telle l'hydre de Lerne, la vidéo n'a cessé de réapparaître sur la Toile vendredi, malgré plusieurs retraits effectués par Google et Instagram. La raison est à chercher du côté de la méthode employée par les géants du Net. Les vidéos sont retirées manuellement, une par une, après leur signalement par les internautes ou les autorités gouvernementales.

Déficience de l'application SAIP

« Il est impossible dans ce genre de situation de mettre des filtres en amont, car cela éliminerait également tous les contenus diffusés par les médias, qui, eux, font l'objet d'un traitement journalistique », justifie-t-on chez l'un des grands groupes du Net. De fait, seules les images pornographiques sont filtrées a priori. Ce qui ne va d'ailleurs pas sans quelques couacs, les outils de filtrage ne distinguant pas un tableau comme *L'Origine du monde* de

Gustave Courbet d'une photo X.

Revers de cette intervention uniquement manuelle, les équipes de YouTube, comme celles d'Instagram, ne peuvent pas bloquer automatiquement une vidéo identifiée une première fois comme litigieuse. Cette dernière peut être remise en ligne à l'infini par de nouveaux utilisateurs. Vendredi en fin de journée, la vidéo des corps était ainsi toujours disponible sur Twitter, notamment relayée par WikiLeaks.

Critiqués, les réseaux sociaux ont pallié les déficiences de l'application du gouvernement, SAIP, censée alerter les citoyens sur les risques d'attentats. Celle-ci n'a affiché un message d'alerte qu'à 1h34 du matin. *« La préfecture a déclenché le SAIP mais il y a eu une défaillance technique du prestataire »*, reconnaît-on au ministère de l'Intérieur. Convoquée vendredi après-midi pour s'expliquer, la société Deveryware aurait *« proposé une solution et garanti que cela ne se reproduirait pas »*.

A l'inverse, le Safety Check de Facebook avait été activé dès minuit et demi. De son côté, Google avait mis en place sur Google Now deux cartes destinées aux habitants de Nice, diffusant les informations de la préfecture. ■

SANDRINE CASSINI,
ZELIHA CHAFFIN
ET JULIA PASCUAL

France Télévisions s'excuse après un dérapage à l'antenne

« FRANCE TÉLÉVISIONS tient à présenter ses excuses. » Le message, inhabituel, a été publié, vendredi 15 juillet, sur Francetv Info. Il fait suite à la polémique survenue sur les réseaux sociaux, concernant le traitement de l'attentat de Nice par France 2.

Des internautes, dont le journaliste indépendant Nicolas Hénin, ancien otage de l'organisation Etat islamique en Syrie, se sont émus du fait que la chaîne ait diffusé durant la nuit un court entretien avec un rescapé de l'attaque, filmé à côté du cadavre de son épouse. BFM-TV, i-Télé ou TF1 ont aussi diffusé des entretiens avec des personnes en état de choc. « Ces trente secondes ont gâché notre édition spéciale, reconnaît Alexandre Kara, directeur de la rédaction de France Télévisions. Ce qui s'est passé ne nous ressemble pas. »

Quand France 2 décide de passer en édition spéciale, vers 0 h 30, c'est avec les moyens du bord. La chaîne, qui s'est vue reprocher une mobilisation trop tardive lors

de la soirée du 13 novembre 2015, ne veut pas faillir à sa mission d'information. L'édition spéciale se monte avec les personnes de permanence en ce jour férié, pas toutes rodées à ce type d'événement. « Nos équipes se sont mobilisées, à l'arrache, raconte encore M. Kara. Dans ce contexte, cette interview inappropriée est arrivée à l'antenne sans avoir été validée. »

Certaines de signalements au CSA

L'incident prend une tonalité particulière alors que France Télévisions travaille à un projet de chaîne d'information qui doit démarrer en septembre, pour « passer de l'émotion à la compréhension », selon sa présidente, Delphine Ernotte. Le groupe est-il prêt à faire face aux épreuves du direct, auquel les chaînes d'information semblent plus aguerries ? « Notre difficulté est justement de ne pas avoir de chaîne d'info, avec des équipes en permanence et des procédures adaptées », répond M. Kara.

Sur les réseaux sociaux, d'autres internautes ont reproché la diffusion de nombreuses images de corps ou encore celle du camion fauchant ses victimes. Quant à LCI, qui a assuré l'édition spéciale sur TF1, elle a été épinglée pour avoir repris une rumeur selon laquelle une prise d'otages était en cours. Enfin, des télescopes malencontreux ont été relevés, comme la diffusion sur Canal+ d'un concert des Eagles of Death Metal, le groupe qui jouait au Bataclan le 13 novembre.

Vendredi matin, le Conseil supérieur de l'audiovisuel indiquait avoir reçu « plusieurs centaines » de signalements. Sur Twitter, un hashtag « #CSAcoupeztout » est apparu dans la soirée et a été repris dans des centaines de messages. Le « gendarme » de l'audiovisuel s'est saisi du traitement de ces événements et a appelé, vendredi, les médias à la plus grande prudence. ■

ALEXIS DELCAMBRE